

3700  
2/8/88  
Tunis, le 28 JUIL. 1968

N° MSP/ 73 /DTH/ST

CIRCULAIRE N° 73/88

OBJET / : Commandes de sérums thérapeutiques.

- / -

Certains hôpitaux adressent à l'Institut Pasteur de Tunis des bons de commande de sérums thérapeutiques en demandant de faire acheminer leur commande par la poste.

Cette procédure est préjudiciable à l'activité de ces réactifs compte tenu des conditions climatiques et des délais d'acheminement.

Pour éviter la détérioration des sérums pendant le transport, le respect de la chaîne du froid est absolument nécessaire.

A cet effet, il est recommandé de prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder à l'enlèvement des commandes de sérums thérapeutiques directement de l'Institut Pasteur de Tunis dans des glacières isothermes.

P. LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,  
LE DIRECTEUR DE LA TUTELLE DES HOPITAUX

Signé : Dr. Hédi ACEOURI

Destinataires :

- Messieurs : - Les Pharmaciens des Hôpitaux
  - Les Chefs de service de soins de Santé de Base
  - Les Directeurs des Hôpitaux, Centres et Instituts Spécialisés
  - Les Directeurs Régionaux de la Santé Publique
  - Les Directeurs de l'Administration Centrale
- } ( Pour exécution )
- } ( Pour suivi d'exécution )
- } ( Pour information )